

PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

Direction interrégionale de la mer
Sud-Atlantique

Service de l'action économique
et de l'emploi maritime
Bureau ressources durables
et action économique

- VU le règlement (CE) n° 850/98 du Conseil du 30 mars 1998 modifié visant à la conservation des ressources de pêche par le biais de mesures techniques de protection des juvéniles d'organismes marins ;
- VU le code rural et de la pêche maritime ;
- VU l'arrêté du préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes du 14 janvier 2016 portant délégation de signature à Monsieur Éric LEVERT, directeur interrégional de la mer Sud-atlantique ;
- VU l'arrêté du préfet de la région Aquitaine du 3 février 2016 portant subdélégation de signature de Monsieur Éric LEVERT, directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique aux chefs de service de la Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique ;
- VU la demande de l'unité mixte de recherche (UMR) 7266, littoral environnement et société (LIENSs) de l'université de La Rochelle – centre national de la recherche scientifique (CNRS) reçue par courriel le 1^{er} février 2016,

-DECIDE-

ARTICLE PREMIER– L'UMR LIENSs est autorisée à effectuer une pêche scientifique conformément au protocole annexé à la présente décision.

-Zone de pêche ; île de RÉ

-Espèces expertisées ; les organismes benthiques marins

-Période de pêche ; à compter de la date de signature de la présente décision au 31 mars 2016 inclus.

-Numéro d'immatriculation du navire ; LR D5947

ARTICLE 2– Le demandeur s'engage à informer la dirrm SA par courriel à l'adresse ci-dessous de toute modification spatio-temporelle du protocole. L'accusé de réception du courriel du demandeur vaut autorisation de modification.

dirrm-sa@developpement-durable.gouv.fr

Fait à Bordeaux le 9 février 2016

Pour le préfet de région Aquitaine-Limousin-Poitou-
Charentes et par délégation,

Olivier LALLEMAND

Service de l'action économique et de l'emploi maritime

Copie ;
Antenne DIRM La Rochelle
DIRM/DSCM /coordination des contrôles
DIRM/MCPML pour information
DDTM/DML de la Charente-maritime
IFREMER
CRPMEM de Poitou-Charentes
CRC Poitou-Charentes





Dr. Pierrick BOCHER
Littoral ENVironnement et Sociétés (LIENSs)
UMR 7266 CNRS-ULR
2 rue Olympe de Gouges
17000 LA ROCHELLE

Direction Interrégionale de la Mer
Sud-Atlantique
3 rue Fondaudège- CS 21227
33074 Bordeaux Cedex

La Rochelle, le 02 février 2016

Monsieur le Directeur Interrégional de la Mer Sud-Atlantique,

Afin d'étudier les ressources trophiques des oiseaux limicoles dans les vasières des Pertuis charentais au sein de la Charente-Maritime, nous souhaiterions échantillonner les organismes benthiques marins présents dans le Fiers d'Ars sur l'île de Ré ainsi que sur certains points de la côte de l'île.

Ce programme a pour objectif le suivi de la distribution et de la densité des proies des oiseaux en hiver sur les vasières intertidales (mollusques, annélides et crustacés). Le protocole de cette étude consistera en des carottages sur et en dehors de la vasière du Fier d'Ars afin de décrire l'évolution de la disponibilité de la macrofaune benthique pour les oiseaux. Le plan d'échantillonnage prévoit 30 stations de prélèvements pour l'île de Ré au cours de l'hiver 2015-2016 (entre février et mars) avec un échantillonneur (carottier) de 15cm de diamètre ($0,0017 \text{ m}^2$) et un échantillonneur de 8cm de diamètre ($0,008 \text{ m}^2$). La profondeur d'échantillonnage est de 20 cm.

Tableau des surfaces de vasière échantillonnées sur le littoral Poitou-Charentais :

Site	Ile de Ré
Période d'échantillonnage	Hiver (Fev 2016 – mars 2016)
Nb prélèvements (Carottier 0.017 m^2)	30*9
Nb prélèvements (Carottier 0.008 m^2)	30*9
Surface totale prélevée	6.75 m^2

Les

prélèvements seront effectués principalement à pied ou à l'aide d'une embarcation légère.

Les zones d'alimentation sont définies par les positions des oiseaux suivis par GPS. Les données de localisation étant acquises en continue et récemment, les zones de prélèvements sont déterminées sur la deuxième partie de l'hiver, à partir de mi-janvier 2016, d'où un début des prélèvements en février.

Toutes les espèces de mollusques, de crustacés et d'annélides seront triées dans les différents prélèvements. Les résultats obtenus vont permettre d'établir les densités, les biomasses et la distribution des tailles des principales espèces de la macrofaune benthique de cette vasière.



Littoral ENVironnement et Sociétés- UMR7266 (CNRS - Université de la Rochelle)
2 rue Olympe de Gouges- 17000 La Rochelle



Pour mener à bien nos activités de recherche, nous demandons une autorisation de prélèvements selon les protocoles exposés pour la zone d'étude concernée, incluant les organismes marins dont les tailles n'atteignent pas les tailles requises par la réglementation en vigueur (arrêté ministériel en date du 26 octobre 2012), pour la période de mai 2015 à mars 2016 (voir liste jointe des personnels concernés). Cette demande constitue un complément d'étude des suivis effectués déjà en Baie de l'Aiguillon et Le bassin de Marennes-Oléron et correspondant à une précédente demande datant du 10 mars 2014 (renouvelée en 2015) et à laquelle vos services avaient répondu favorablement. Une partie des oiseaux s'alimentant entre les parcs à huître, nous demandons une autorisation de pénétrer et de prélever le sédiment au sein des parcs, au pied des tables à huîtres. Les localisations des stations de prélèvements sont présentées dans la carte ci-jointe.

En vous priant, d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués

Pierrick BOCHER

LISTE des participants à l'étude et opérant des prélèvements d'organismes marins sur le littoral charentais pour les années 2014 et 2015

Laboratoire LIENSs :

Pierrick BOCHER Maître de conférences, Université de La Rochelle
Anne PHILIPPE Doctorante, Université de la Rochelle
Philippe PINEAU Assistant Ingénieur CNRS
Nicolas LACHAUSSEE Technicien CNRS
Jerome FORT Chercheur contractuel CNRS

LISTE des navires utilisés pour l'étude:

Le Vasouillard, LR D5 9427



Littoral ENvironnement et Sociétés- UMR7266 (CNRS - Université de la Rochelle)
2 rue Olympe de Gouges- 17000 La Rochelle

Plan d'échantillonnage sur l'île de Ré:

